



SITE SOUS VIDÉOPROTECTION

Conformément au règlement européen RGPD (2016/679)
et aux articles du code de la sécurité intérieure
(L 223-1 à L 223-9 / L 251-1 à L 255-1 / L 613-1
et L 613-13 / R 251-1 à R 253-4)

Pour toute information sur l'accès aux images,
merci de vous adresser à :



1090/ETI

Etiquettes autocollantes

Etiquette affichage légal vidéosurveillance

Cette étiquette, destinée à être positionnée à l'entrée des zones vidéo-protégées, est obligatoire dans tous les types d'installation.

Vendues par paquet de 25 étiquettes autocollantes

Dimensions (mm) : 180 x 100

IF YOU LOVE YOUR BUILDING